

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 50/1959 (1959)

Artikel: Grisons
Autor: Bezzola, Andrea
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'Annuaire international de l'éducation, l'ordre du jour comportait l'étude de l'élaboration, du choix et de l'utilisation des manuels dans les écoles primaires, ainsi que celle des mesures destinées à faciliter la formation des cadres techniques et scientifiques. Le stand suisse, organisé par la conférence des directeurs des technicums suisses, était consacré à ce dernier objet d'actualité brûlante ; nos écoles techniques du degré secondaire et supérieur y étaient représentées. Le trentième anniversaire de la fondation du Bureau international d'éducation a été célébré ; ses fondateurs et ses artisans furent fêtés comme il le convenait.

Henri GRANDJEAN

Secrétaire général du Département de l'instruction publique et directeur de l'enseignement secondaire.

Grisons

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année scolaire précédente)

A. ORGANISATION SCOLAIRE.

Au printemps 1958, les travaux préparatoires de la loi sur les prêts aux étudiants et les bourses d'études du Canton des Grisons furent menés à bonne fin. Le projet put être soumis au Grand Conseil à la session de mai et le débat sur l'entrée en matière achevé ; la discussion des articles eut lieu dans la session d'automne. Le Grand Conseil a décidé à l'unanimité de soumettre la loi au peuple le 24 novembre 1958. Les travaux d'élaboration de la nouvelle loi sur l'école populaire ont été poursuivis.

Le Grand Conseil a admis la proposition d'une contribution de 140 000 francs pour la construction à Saint-Gall d'une école de la Suisse orientale pour enfants à la vue déficiente (Sehschule : Pleoptik- und Orthopedikschule) et le peuple l'a acceptée le 7 septembre 1958 par 10 252 oui contre 4496 non. Ensuite, le Grand Conseil a accordé le 23 mai au Comité cantonal pour la « Saffa » une garantie de déficit de 8000 francs. En outre, se basant sur l'art. 6 de la loi sur les traitements des maîtres de l'école populaire dans le canton des Grisons, le Grand Conseil a décidé dans sa session d'automne une allocation de renchérissement de 3 %.

Pour l'année scolaire 1958-1959 encore, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes vacants par des maîtres diplômés. 18 écoles (11) ont dû être tenues, probablement pour l'année entière, par des élèves de dernière année de l'Ecole normale.

B. ECOLES POPULAIRES.

1. Subventions, cours de formation des maîtres, caisse d'assurance des maîtres, dépenses pour les écoles.

a) *Enseignement des travaux manuels aux garçons.* Le crédit de 9000 francs (8000) accordé à cet effet a permis de donner à chacun des 154 cours organisés un subside de 57 francs (146 cours et 55 francs).

b) *Subventions cantonales aux écoles populaires.* En application de l'art. 35 de la loi du 8 septembre 1957 sur les traitements des maîtres,

des subventions ont de nouveau été accordées pour le traitement minimum des maîtres. Sur proposition des inspecteurs communaux du canton, le crédit disponible a été employé par 70 000 francs pour 82 écoles (81). Les subventions se montent entre Fr. 200.— et Fr. 1200.— chacune.

c) *Subventions aux constructions scolaires, au mobilier et aux moyens d'enseignement.* 44 écoles (45) ont sollicité des subventions pour des constructions achevées en 1957, du mobilier scolaire et des moyens d'enseignement. Comme l'an dernier, et sur proposition de l'Office des constructions, l'on a accordé un subside de 15 % des dépenses faites, en tout Fr. 13 115.—.

d) *Assistance sociale aux élèves des écoles.* 123 écoles communales (135) ont annoncé 3912 élèves nécessiteux (4057). Le Petit Conseil a assuré aux communes en tout Fr. 25 080 ; l'on met à sa disposition Fr. 26 000 (25 000), soit Fr. 13 000 de la subvention fédérale à l'école primaire et Fr. 13 000 du produit net des patentes pour la vente de l'alcool 1959. Avec le reste du crédit, 4 communes avec 112 écoliers entreront en ligne de compte.

e) *Enseignement ménager.* L'enseignement ménager a été donné dans 61 écoles primaires (57) avec dans la règle 120 heures. Cet enseignement a été ou bien concentré sur quelques journées au début ou à la fin de l'année scolaire ou réparti tout au long de l'année. Le canton a assumé un tiers, la Confédération un quart des dépenses effectives.

f) *Scolarité des enfants déficients.* La loi fédérale sur l'aide aux écoles primaires oblige les cantons à employer au moins le 10 % de la subvention fédérale fondamentale en faveur des enfants corporellement ou mentalement déficients. Cette part de Fr. 8000 a été répartie comme suit : Etablissement d'éducation de Masans : 2000 francs, aide sociale de Pro Infirmis : 5000 francs, Département de l'Instruction publique pour subsidier éventuellement des examens d'élèves et des tests : 1000 francs. Ce dernier montant n'a pas été utilisé et a été versé à Pro Infirmis (l'an dernier à l'Institut de Masans).

g) *Formation des maîtres.* 1. *Cours suisse.* La Société de travaux manuels et de réforme scolaire a établi son cours cette année à Coire, du 14 juillet au 9 août. Environ 930 maîtres (dont 171 des Grisons) de toute la Suisse ont pris part à ce cours de perfectionnement. 57 maîtres enseignant dans des écoles publiques du canton ont reçu des subsides (Fr. 7.50 par jour pour les maîtres qui ont dû prendre pension à Coire, indemnités de voyage pour ceux qui pouvaient regagner leur domicile chaque jour). 2. La *Section des Grisons* de la même société a renoncé à organiser son propre cours, vu l'existence à Coire du cours précité. 3. *Cours de perfectionnement pour maîtresses de travaux à l'aiguille.* Trois cours ont été ouverts, à Küblis, Poschiavo et Tiefencastel. Le Canton a accordé à ces cours une subvention de Fr. 1096.90. 4. Des *cours de gymnastique* ont eu lieu les 17 et 18 janvier 1958 avec 12 participants à Tschierschen (ski), le 22 janvier avec 30 participants à Flims (gymnastique d'hiver), du 13 au 15 mars avec 31 participants à Thusis et le 26 novembre avec 40 participants à Domat/Ems (orientation et introduction à la Nouvelle Ecole de Gymnastique). Les subsides accordés se sont montés à Fr. 1419.60 et Fr. 1265.—.

C. ECOLES PRIMAIRES

678 (658) personnes ont enseigné dans les écoles primaires publiques, soit 556 instituteurs (533) et 122 institutrices (125). En outre, 11 classes ont été tenues par des élèves de dernière année de l'Ecole normale. Au début de l'année scolaire 1957-1958, 13 postes ont été créés : à Coire-Ville 2 ; à Coire-Hof, Tamins, Landquart, Filisur, Rongellen, Domat/Ems, Disentis/Mustèr, Rabiis, Surrhein, Runcahez et Samnaun-Raveisch, chacun 1, alors que 2 postes ont été supprimés à Praden et à Santa Maria i. C. Il y a eu 141 mutations cette année (144) : 27 maîtres primaires sont allés occuper des postes dans d'autres cantons, alors que 8 (9) maîtres sont venus d'autres cantons.

Au total, les élèves primaires ont été 18 239 pour l'année scolaire 1957-1958.

La commission des moyens d'enseignement a siégé trois fois. Le Petit Conseil a décidé l'édition d'un nouveau livre dans l'idiome de la Surselva, analogue au livre en ladin, la révision du 6^e livre de lecture en allemand, du 2^e et du 6^e livre de lecture dans l'idiome de la Surselva. Le Département a réédité sans changement le 7^e livre de lecture en allemand, ainsi que le livre d'exercices en italien pour le manuel I. Les auteurs ont envoyé divers manuscrits, ainsi pour le 4^e livre de lecture de l'Oberengadin, celui de l'Unterengadin, et le manuel II. Ont paru : le 8^e livre de calcul des Grisons avec le cahier des réponses, le 6^e livret de calcul en ladin et en italien, les réponses pour la Géométrie I et II, ainsi que le livret d'exercices dans l'idiome de la Surmeir pour le manuel I.

Les contrats avec les auteurs de moyens d'enseignement ont été uniformisés.

D. ECOLES SECONDAIRES.

Pendant l'année 1957-1958, 82 écoles secondaires ont été tenues (83). Ont fonctionné 160 (161) maîtres, dont 11 (16) institutrices. Ces écoles ont compté ensemble 3479 (3309) élèves. Sur proposition des inspecteurs scolaires, la subvention cantonale a été accordée à toutes les écoles secondaires, en application de l'Ordonnance sur les Ecoles secondaires. Cette subvention se monte à 232 000 francs (230 000). 2 candidats au diplôme de maître secondaire ont reçu des bourses.

E. ECOLE CANTONALE DES GRISONS.

Le nombre des élèves se montait à 778 au début de l'année scolaire, à 767 à la fin de l'année (admissions 17, sorties 28). L'année scolaire 1958-1959 a commencé avec 821 élèves.

Les examens de maturité ont valu le certificat de maturité à 33 gymnasiens (dont 11 du type A, 22 du type B, 18 du type C) ; à l'Ecole de Commerce, 16 élèves ont obtenu le diplôme et 4 la maturité commerciale. L'Ecole normale a distribué 50 brevets à des candidats et des candidates.

Constructions. Les études préliminaires pour le programme général de création de locaux nécessaires à l'enseignement sont encore en cours.

Dr Andrea BEZZOLA.

Conseiller d'Etat.